



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 23 avril 2002
N° CERTA-2002-AVI-086

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Oracle E-Business

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2002-AVI-086>

Gestion du document

Référence	CERTA-2002-AVI-086
Titre	Vulnérabilité dans Oracle E-Business
Date de la première version	23 avril 2002
Date de la dernière version	–
Source(s)	Avis de sécurité Oracle #32
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de procédures non autorisées.

2 Systèmes affectés

Oracle E-Business Suite

3 Résumé

Un utilisateur mal intentionné peut exécuter des procédures non autorisées.

4 Description

Oracle E-Business Suite est une suite d'applications de commerce pour les entreprises.

Une vulnérabilité présente dans Oracle E-Business Suite permet à un utilisateur mal intentionné d'exécuter (via un navigateur) des procédures non autorisées destinées à éditer la base des applications Oracle (Applications Database).

5 Solution

Installer les correctifs de l'éditeur (se référer à la section documentation).

6 Documentation

Avis de sécurité Oracle #32

http://otn.oracle.com/deploy/security/pdf/apps_alert_ebiz2.pdf

Gestion détaillée du document

23 avril 2002 version initiale.